

Syndicat Intercommunal des eaux Saint Piat – Mévoisins (28)

Réunion publique d'information préalable à la
réalisation des enquêtes parcellaires
27 et 28 mai 2019 – 20h00



PRÉSENTATION DES INTERVENANTS

- Maitrise d'ouvrage :
SIE de Saint Piat – Mévoisins



- Maîtrises d'œuvres :
Verdi Ingénierie Cœur de France
AMODIAG Environnement



- Financeurs :
Agence de l'eau Seine Normandie
Département



PRÉAMBULE



PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

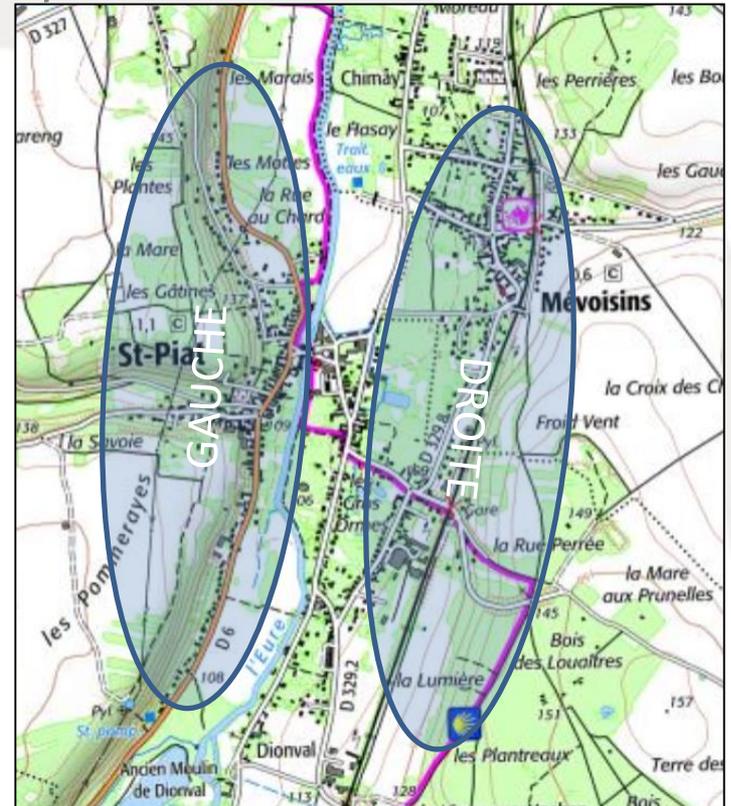
- Objectifs :

- Poursuite de la mise en place de l'assainissement collectif pour les priorités 1.
- Optimisation du fonctionnement de la station d'épuration

- Secteurs maitre d'œuvre :

- Rive GAUCHE – secteur AMODIAG
- Rive DROITE - secteur VERDI

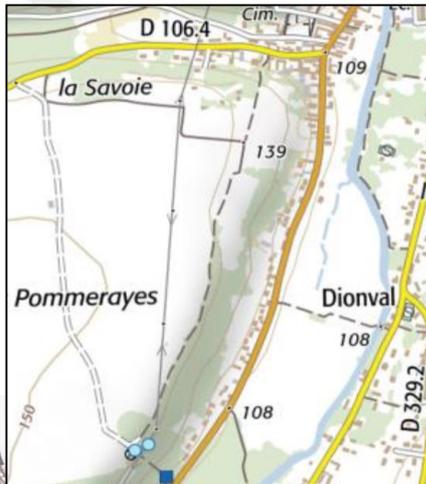
Objectifs : cohérences techniques
et avancement rapide de l'étude de conception



PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

- Secteurs détaillés :

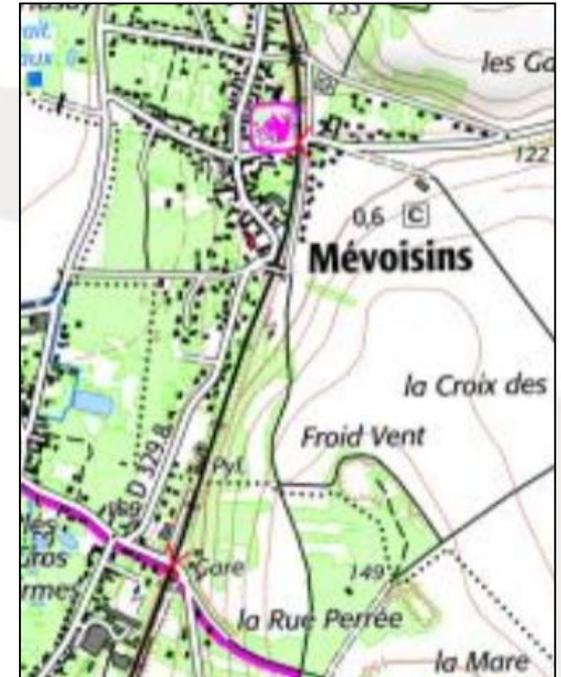
- Rive GAUCHE – secteur AMODIAG
 - Rue des Martels
 - Rue de la République (st Piat)
 - Avenue Pasteur
 - Allée des Gâtines



PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

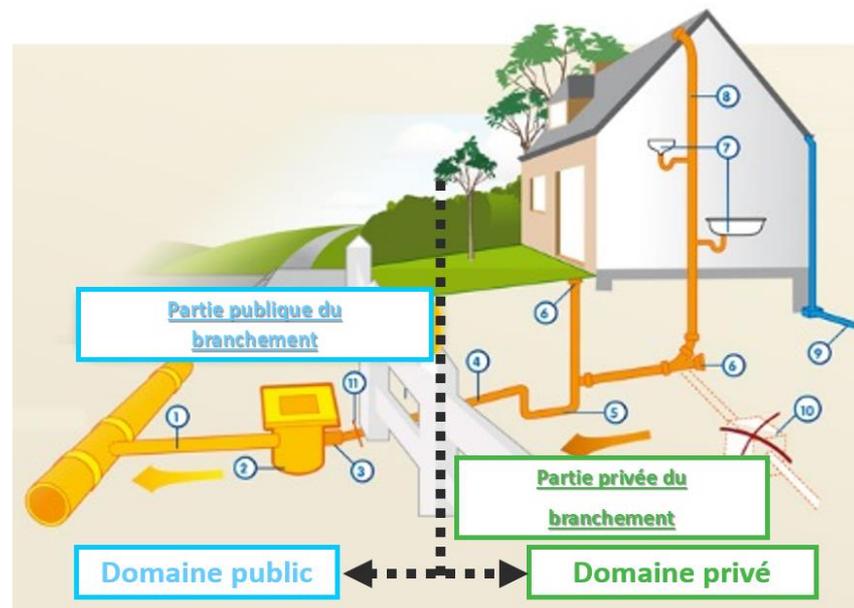
- Secteurs détaillés :

- Rive DROITE - secteur VERDI
 - Impasse du Marais
 - Avenue de la Gare (ouest)
 - Rue du Marais et le clos Boissey
 - Rue de DIONVAL nord (Sud en cours)
 - Rue des Gaudières et rue de Froidvent



OBLIGATIONS (DOMAINE PRIVÉ) :

- Création d'un réseau d'assainissement collectif :
 - Obligation d'avoir un branchement conforme (contrôle avant mise en service)
 - Obligation de séparer les eaux usées des eaux pluviales avant le raccordement sur le nouveau réseau d'assainissement.
 - Obligation de contrôler l'ensemble des sorties des eaux usées
 - Obligation de réaliser les travaux sous 2 ans (Code de la santé publique : articles L1331-1 à L1331-31)



ENQUÊTES PARCELLAIRES

PHASE ETUDES



ORGANISATION DES VISITES

- Coût de l'enquête parcellaire : visite prise en charge par le SIE (avec subvention de l'agence de l'eau)
- Durée de la visite : 45 min à 1 heure
- Prise de Rendez-vous :
 - En laissant vos coordonnées (si possible portable) et jours préférentiels après la réunion (grilles de rendez-vous)
 - Ultérieurement Par téléphone :
 - Verdi : 02.37.90.12.54.
 - AMODIAG : au 02.32.77.34.55
- Date de démarrage des visites : 3 juin 2019
- Objectifs : finalisation des visites pour le 5 juillet 2019



ORGANISATION DES VISITES

Nous vous informons qu'afin d'éviter les "faux enquêteurs", les enquêteurs de VERDI et d'AMODIAG auront à disposition un courrier d'accréditation signé par le syndicat.



LETTRE D'ACCREDITATION

Saint-Germain-sur-Avre, le

Objet : Visites parcelaires assainissement collectif

Madame, Monsieur,

Le Syndicat d'Assainissement Collectif de Saint-Germain-sur-Avre / Mesnil-sur-l'Estrée envisage la poursuite de la mise en place de l'assainissement collectif sur les secteurs actuellement non desservis.

Comme indiqué lors de la réunion publique d'information qui s'est déroulée le 03/11/2015, le Conseil Syndical du SYAC de Saint-Germain-sur-Avre / Mesnil-sur-l'Estrée a mandaté le bureau d'études AMODIAG Environnement pour la réalisation des visites parcelaires permettant de définir et d'établir le chiffrage de votre projet de raccordement au futur réseau d'assainissement collectif.

Le SYAC de Saint-Germain-sur-Avre / Mesnil-sur-l'Estrée octroie la présente lettre d'accréditation à la société AMODIAG Environnement dont les collaborateurs suivants :

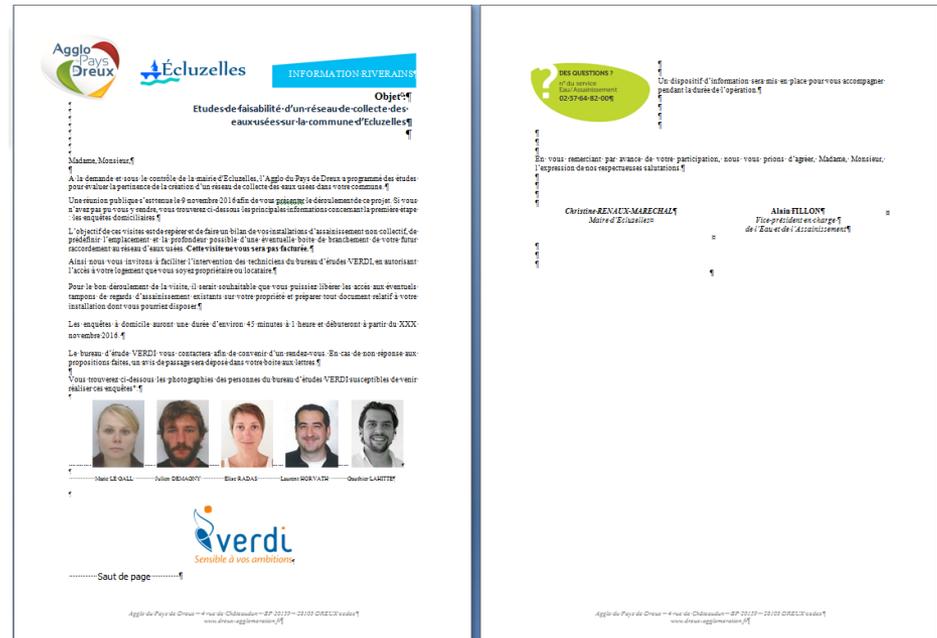
Monsieur LEO Jonathan
Monsieur VELARD Adrien
Monsieur LE CORFF Christophe
Monsieur PAYS Olivier

Sont susceptibles de se présenter au domicile des riverains sur la période Novembre 2015 à Janvier 2016.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration, et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président du SYAC,

Monsieur CHABROL



DÉROULEMENT DES VISITES

Chaque visite sera menée à l'aide d'un questionnaire qui sera daté et signé par le propriétaire ou son représentant.

Avant le RDV, éléments à préparer par le particulier :

- Plan du système d'assainissement, si existant
- **Découvrir les tampons,**
- Repérer les réseaux existants (eau potable, électricité, Télécom...),
- Réfléchir au souhait de récupérer la fosse septique pour la gestion des eaux pluviales,
- Futur emplacement de l'armoire électrique (si nécessité de la mise en place d'un poste de refoulement)
- Dysfonctionnements observés sur ANC existant
- Localisation événements



DÉROULEMENT DES VISITES

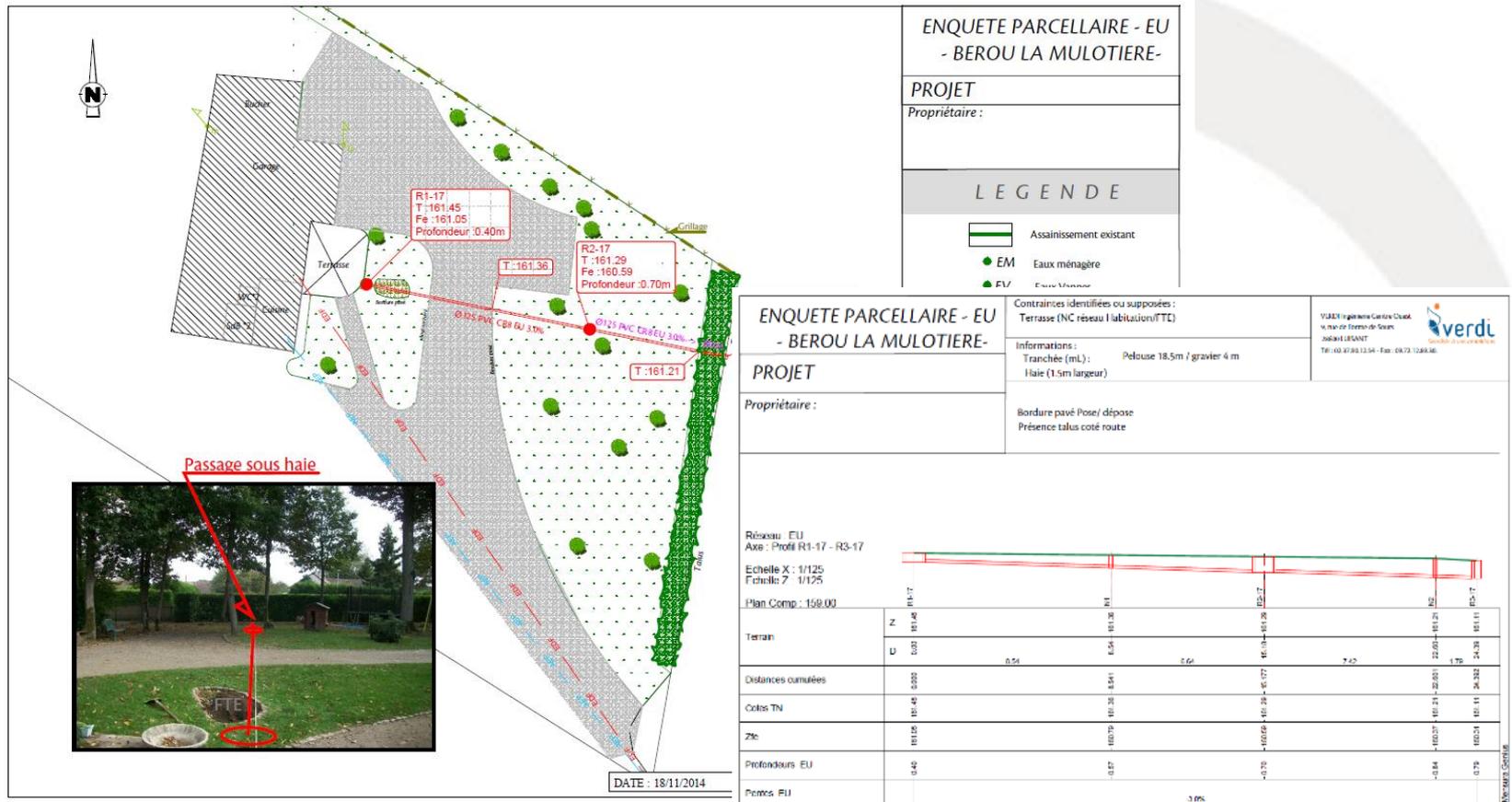
Intervention du bureau d'étude VERDI / AMODIAG :

- Repérage des réseaux d'assainissement (circuits eaux usées et eaux pluviales) internes de chaque parcelle;
- Repérage de l'emprise des différentes natures de recouvrement de la parcelle ;
- Contrôles visuels des éléments visibles et tests d'écoulement (colorants)
Ne pas omettre de signaler sortie EU type lavabo sous-sol,
- Repérage des contraintes à l'assainissement (nécessité de la mise en place d'un poste de refoulement, pente de la parcelle, mélange des eaux usées et des eaux pluviales,...) ;
- Nivellement des réseaux d'assainissement existants par rapport à un point facilement identifiable (axe portail).



ENQUÊTES PARCELLAIRES

- Rendu (bureaux) pour le SIE :
 - Etablissement d'un plan de l'existant et d'un plan projet
 - Elaboration d'un chiffrage estimatif des travaux
 - Elaboration d'une convention de délégation de maitrise d'ouvrage



ENQUÊTES PARCELLAIRES

PHASE TRAVAUX



TRAVAUX « SEUL » OU « OPÉRATION GROUPEE »

SOLUTION « Groupée »

Travaux sous Maitrise d'Ouvrage Déléguée

au SIE ST-PIAT / MEVOISINS

Via une convention

Travaux par entreprise choisie par appel d'offres

Accès aux subventions de l'Agence de l'Eau

Vidange des ANC existants (FSTE) et contrôles inclus

Maitrise d'œuvre incluse

Subvention 3000 €HT par branchement donnée au Syndicat

SOLUTION « seul »

Travaux par vos propres moyens

Pas d'accès aux subventions de l'Agence de l'Eau

Contrôle de conformité à fournir au SIE ST-PIAT / MEVOISINS

Règlement des dépenses (travaux, vidange, contrôle) au « coût réel »



TRAVAUX « SEUL » OU « OPÉRATION GROUPEE »

- **Contrôle des travaux** : obligation de demander le contrôle de bonne exécution des travaux auprès du syndicat avant mise en service du branchement
- **Pompes** : en cas de nécessité d'une pompe, celle-ci est prise en charge par le syndicat et n'entre pas dans le coup des travaux privés.

NB : Le syndicat ne prend en charge que le coût des pompes et pas du Poste de Refoulement complet

Quelque soit la solution : obligation de se raccorder sous 2 ans



CONTENU DES CONVENTIONS (OPÉRATION GROUPEE)

- Les conventions comprennent :
 - Les travaux de raccordement des eaux usées
 - La vidange et mise hors-service des ouvrages d'assainissement autonome
 - La maîtrise d'œuvre
 - Le contrôle de conformité des installations
- Elles sont exclusives aux **travaux d'assainissement** situés à l'extérieur de l'habitation, les seuls travaux « intérieurs » inclus à la convention sont :
 - Travaux en vide-sanitaire (sous réserve d'accessibilité)
 - Travaux en encorbellement en sous-sol (fixation canalisation aérienne sur plafond)



CONTENU DES CONVENTIONS (OPÉRATION GROUPEE)

- Toutes prestations complémentaires demandées par le riverain (enfouissement de réseaux, intervention sur le réseaux d'eaux pluviales,...) feront l'objet de devis indépendants aux présents travaux.
- Ces prestations complémentaires devront être sans incidence sur le planning général des travaux de mise en conformité des branchements.
- Les travaux réalisés bénéficient :
 - D'une Garantie de Parfait Achèvement (1 an) (ensemble des travaux)
 - D'une Garantie Décennale (10 ans) (ouvrages et terrassements réalisés)



ASPECT FINANCIER

- **Convention** : montant des travaux avec déduction des subventions
- **PFAC** (*Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif*)
 - Elle s'élève à 2 500€ TTC / habitation lors du raccordement au réseau d'assainissement collectif
- **Prix de l'eau assainie**
 - 3,80 € TTC /m³
- **Si non raccordement sous 2 ans**
 - Doublement du prix eau potable et assainissement



ÉTAPES DÉROULEMENT TRAVAUX

- Étape n°1 : Piquetage / Etat des lieux
- Étape n°2 : Réalisation des travaux
- Étape n°3 : Contrôle de conformité
- Étape n°4 : Réception des travaux



TRAVAUX ENVISAGES EN DOMAINE PRIVE

Etape n°2 : Travaux

Objectifs :

- Réalisation des travaux de raccordement
- Mise hors-service des anciens ouvrages (vidange, comblement...) (retrait non-inclus)
- Remise en état

Déroulement :

- Durée de chantier de 2 à 4 jours par habitation
- Interruption d'usage d'eau : ½ journée
- Vidange des fosses : 1 à 2 tournées par semaine (vidangeur agréé)
- Comblement des anciens ouvrages d'assainissement rendus hors-service
- Travaux réalisés tels que prévus sur plans
- Réalisation de tests d'écoulement en fin de chantier, en présence du propriétaire
- Si travaux supplémentaires → Etablissement devis hors-marché travaux



TRAVAUX ENVISAGES EN DOMAINE PRIVE

Etape n°2 : Travaux



TRAVAUX ENVISAGES EN DOMAINE PRIVE

Etape n°3 : Contrôle de conformité

Objectifs :

- Vérification raccordement eaux usées
- Vérification séparation des eaux pluviales
- Vérification mise hors-service des ouvrages d'assainissement autonome

Etape n°4 : Réception des travaux

Objectifs :

- Clôture du chantier
- Réception des travaux réalisés
- Remise du plan de recollement
- Remise du PV de réception



TRAVAUX ENVISAGES EN DOMAINE PRIVE

Etape n°4 : Réception des Travaux

PROCES-VERBAL DE RECEPTION DE CHANTIER POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EN PARTIE PRIVATIVE

GENERALITES

Date : Heure : H. Code abonné :
 Propriétaire : M Personne présente lors de la visite :
 Rue : N° :

ACTEURS DE L'OPERATION

Maître d'ouvrage XXX XXX XXX XXX	Commune concernée XXX XXX XXX XXX
Maître d'œuvre AMODIAG Environnement 1, rue Georges Brassens 27800 — GAILLON Tél : 02.32.77.34.48 / Fax : 02.32.77.34.57 M.VELARD (08.18.55.65.33)	Entreprise de travaux XXX XX XX X

PROPOSITION

Je soussigné, le Maître d'œuvre (M.....) de la société AMODIAG Environnement

prononce la réception, en tenant pour l'achèvement, la date du
 Cette réception est prononcée sans réserve avec réserve(s) :

ne prononce pas la réception, pour les raisons suivantes :

- Rédaction d'un document autocopiant de réception des travaux
- Remise d'un exemplaire à l'ensemble des parties



Maître d'ouvrage

Représentant de la maîtrise d'ouvrage

Représentant de la maîtrise d'œuvre

Représentant de l'entreprise de travaux

ORGANISATION DES VISITES

- Remplissage des grilles mises à disposition
- Durée de la visite : 45 min à 1 heure
- Prise de Rendez-vous :
 - En laissant vos coordonnées (si possible portable) et jours préférentiels après la réunion (grilles de rendez-vous)
 - Ultérieurement Par téléphone :
 - **Verdi : 02.37.90.12.54.**
 - **AMODIAG : 02.32.77.34.55**
- Date de démarrage des visites : 3 juin 2019
- Objectifs : finalisation des visites pour le 5 juillet 2019



